





La présente modification **003** de la **DDP # 5000063856** est émise à :

- Pour répondre aux questions
- Pour modifier
- Pour modifier les critères d'évaluation

Donc, le DDP est modifié comme suit :

#### Question 1 :

Dans la DDP, à l'Annexe A — Énoncé des travaux, dans le troisième paragraphe de la section EDT.2.0, il est indiqué que « *Bien qu'il existe des études sur la production, la consommation et le coût de l'hydrogène obtenu à partir de gaz naturel (avec réduction de carbone), la plupart d'entre elles ne fournissent pas d'analyse détaillée en contexte canadien.* »

En ce qui concerne les termes « la plupart d'entre elles » dans cette phrase, pour que les soumissionnaires comprennent la base de référence de RNCan pour la DDP, veuillez indiquer :

- a. Au moins un (1) exemple cité en référence (titre, auteur, éditeur, date) d'une étude qui fournit une analyse détaillée du contexte national canadien lié à la production, à la consommation et au coût de l'hydrogène ainsi qu'à la production, à la consommation et au coût de l'hydrogène obtenu à partir de gaz naturel (avec réduction de carbone).
- b. Plus d'un (>1) exemple cité en référence (titre, auteur, éditeur, date) d'études qui ne fournissent pas une analyse détaillée du contexte national canadien lié à la production, à la consommation et au coût de l'hydrogène; ainsi qu'à la production, à la consommation et au coût de l'hydrogène obtenu à partir de gaz naturel (avec réduction de carbone).

#### Réponse 1a :

- L'Accélérateur de transition. Septembre 2020. « **vers des systèmes d'énergie carboneutres au Canada : un rôle clé pour l'hydrogène** », dans les rapports de l'Accélérateur de transition, volume 2, numéro 3. *(Cette publication est uniquement disponible en anglais)*
- Régie de l'énergie du Canada Décembre 2021 « Avenir énergétique du Canada en 2021 ».

#### Réponse 1b :

- Agence internationale de l'énergie. Mai 2021. « Net zéro d'ici 2050 : une feuille de route pour le secteur mondial de l'énergie ».
- Agence internationale de l'énergie. Octobre 2021. « **Le rôle des combustibles à faible teneur en carbone dans la transition du secteur de l'électricité vers l'énergie propre** ». *(Cette publication est uniquement disponible en anglais)*

#### Question 2 :

Dans la DDP, à l'annexe A — Énoncé des travaux, dans le troisième paragraphe de la section EDT.2.0, il est indiqué que « *De plus, la majorité de ces études ne comparent pas les répercussions de la future demande en hydrogène sur le gaz naturel selon différentes politiques et perspectives du marché.* »

En ce qui concerne les termes « la majorité de ces études », pour que les soumissionnaires comprennent la base de référence de RNCan pour la DDP, veuillez indiquer dans le contexte canadien :



- a. Au moins un (1) exemple cité en référence (titre, auteur, éditeur, date) d'une étude qui compare les effets de la future demande en hydrogène sur le gaz naturel selon différentes politiques et perspectives du marché.
- b. Plus d'un (>1) exemple cité en référence (titre, auteur, éditeur, date) d'études qui ne comparent pas les effets de la future demande en hydrogène sur le gaz naturel selon différentes politiques et perspectives du marché.

#### Réponse 2a :

- Agence internationale de l'énergie. Octobre 13. « **Perspectives énergétiques mondiales 2021** ». *(Cette publication est uniquement disponible en anglais)*
- Régie de l'énergie du Canada. Décembre 2021. « Avenir énergétique du Canada en 2021 ».

#### Réponse 2b :

- Gouvernement de l'Alberta. Novembre 2021. « **Feuille de route pour l'hydrogène de l'Alberta** ». *(Cette publication est uniquement disponible en anglais)*.
- L'Accélérateur de transition. Septembre 2020. « **vers des systèmes d'énergie carboneutres au Canada : un rôle clé pour l'hydrogène** », dans les rapports de l'Accélérateur de transition, volume 2, numéro 3. *(Cette publication est uniquement disponible en anglais)*

#### Question 3 :

Dans la DDP, à l'annexe A — Énoncé des travaux, dans le troisième paragraphe de la section EDT.2.0, « *Une meilleure compréhension de la production, de la consommation et du coût éventuels de l'hydrogène propre obtenu à partir de gaz naturel (avec réduction de carbone) au Canada est nécessaire pour poursuivre les travaux réalisés dans le cadre de la Stratégie canadienne pour l'hydrogène et déterminer s'il est possible de tirer parti des ressources en gaz naturel et de l'infrastructure en place au Canada pour réaliser nos objectifs relativement à l'hydrogène.* »

En ce qui concerne les termes « nos objectifs relativement à l'hydrogène », veuillez expliquer ce que cela signifie pour RNCAN en précisant de façon suffisamment détaillée, ou en fournissant un document de référence.

#### Réponse 3 :

Document de référence : <https://www.rncan.gc.ca/changements-climatiques/lavenir-vert-canada/strategie-relative-lhydrogene/23134>

#### Question 4 :

Dans la DDP, à l'Annexe A — Énoncé des travaux, dans le quatrième paragraphe de la section EDT.2.0, « *À court terme, la mise en oeuvre de la Stratégie canadienne pour l'hydrogène a pour objectif de jeter les bases de l'économie de l'hydrogène au Canada et vise en outre la planification et le développement d'une nouvelle infrastructure d'approvisionnement et de distribution d'hydrogène.* »

Quel est l'échéancier à « court terme »?

#### Réponse 4 :

2022-2025



### Question 5 :

- a. *Le critère O1 est peu clair et ambigu. RNCAN pourrait-il reformuler le critère sous forme de phrases ou de puces claires, non ambiguës et simplifiées afin de recenser explicitement les composantes d'expérience obligatoires et facultatives, ainsi que leurs combinaisons?*
- b. *Veillez expliquer le sens que RNCAN donne à l'expression « contexte international »*
- c. *Les questions liées à la technique, au marché et à la politique ne sont pas nécessairement des questions liées. Cependant, RNCAN les regroupe sous le nom de « domaine d'intérêt principal ». C'est peu clair et contradictoire. Veillez expliquer clairement ce que signifie le domaine d'intérêt principal lorsqu'il peut englober plusieurs sujets non liés.*
- d. *Veillez indiquer la définition, le niveau de détail et d'exhaustivité ainsi que les aspects critiques considérés comme inclus et exclus dans le terme « technique » par RNCAN*
- e. *Veillez indiquer la définition, le niveau de détail et d'exhaustivité ainsi que les aspects critiques considérés comme inclus et exclus dans le terme « lié au marché » par RNCAN.*
- f. *Veillez indiquer la définition, le niveau de détail et d'exhaustivité ainsi que les aspects critiques considérés comme inclus et exclus dans le terme « lié aux politiques » de RNCAN.*

### Réponse 5a :

*Pour plus de clarté, le critère O1 a été révisé comme suit :*

Le **soumissionnaire DOIT** avoir entrepris au moins deux projets au cours des cinq dernières années liées à l'examen de l'intersection ou de la relation entre l'hydrogène et le gaz naturel (à la fois au Canada et dans d'autres compétences\*). Les domaines d'intérêt principaux des deux projets ou plus réalisés au cours des cinq dernières années par le soumissionnaire **DOIVENT** avoir porté sur 1) le marché **et la** technique, sur 2) le marché **et la** politique, ou sur 3) le marché, la politique **et les** enjeux techniques liés à l'intersection entre l'hydrogène **et le** gaz naturel, dans le contexte national **et** international.

\*Les autres compétences mondiales sont définies comme toute compétence à l'extérieur du Canada (c'est-à-dire non canadienne).

Remarque — À évaluer plus en détail selon le critère C1.

### Réponse 5b :

Le contexte international a été remplacé dans le critère O1 par « Autres compétences mondiales » et fait référence à toute compétence à l'extérieur du Canada (c'est-à-dire non canadienne).

### Réponse 5c :

*Le critère O1 a été révisé pour indiquer les DOMAINES d'intérêt principaux. Chaque projet doit comprendre au moins deux domaines d'intérêt principaux, comme indiqué dans l'extrait suivant du critère O1 :*

1) le marché **et** la technique, 2) le marché **et** la politique, ou 3) le marché, la politique **et** les enjeux techniques liés à l'intersection entre l'hydrogène **et le** gaz naturel, dans le contexte national **et** international.



#### Réponse 5d :

Le terme « technique » signifie les enjeux liés aux processus, à la technologie, aux compétences techniques, à l'ingénierie **ou à la mécanique** qui interviennent dans les enjeux liés à l'intersection entre le gaz naturel **et l'hydrogène**.

Un niveau précis de détail ou d'exhaustivité n'est pas attendu, tant que le soumissionnaire est en mesure de démontrer son expérience dans ce domaine

#### Réponse 5e :

Le contenu touché par le terme « lié au marché » pour ce projet se trouve dans les tâches énumérées à EDT 4.1, et comprend toute information basée sur le marché tel que la production, la demande, le coût et la consommation passée, présente ou future dans les enjeux liés à l'intersection entre le gaz naturel **et l'hydrogène**.

Un niveau précis de détail ou d'exhaustivité n'est pas attendu, tant que le soumissionnaire est en mesure de démontrer son expérience dans ce domaine.

#### Réponse 5f :

Les sujets liés à la politique pourraient inclure, par exemple, les politiques gouvernementales passées, actuelles ou potentielles ayant un impact (positif ou négatif) sur les domaines liés à l'intersection entre le gaz naturel **et l'hydrogène**. Les « gouvernements » peuvent inclure des compétences canadiennes, non canadiennes ou infranationales.

Un niveau précis de détail ou d'exhaustivité n'est pas attendu, tant que le soumissionnaire est en mesure de démontrer son expérience dans ce domaine.

#### Question 6 :

La Pièce jointe 1 — Critères d'évaluation indique ce qui suit dans les critères techniques obligatoires, « *Il faut également savoir que les mois d'expérience indiqués pour un projet dont le calendrier chevauche celui d'un autre projet donné en référence ne seront comptés qu'une fois. Exemple : le calendrier du projet 1 va de juillet 2001 à décembre 2001, alors que le calendrier du projet 2 va d'octobre 2001 à janvier 2002; le total des mois d'expérience pour les deux projets donnés en référence est de sept (7) mois.* ».

RNCan peut-il confirmer, pour le critère O2, que l'expérience minimale requise doit correspondre à au moins 36 mois non chevauchants d'expérience de travail ou avec des projets spécialisés dans le domaine de l'hydrogène mélangé au gaz naturel?

#### Réponse 6 :

Oui, l'expérience doit porter sur 36 mois **non chevauchants**

#### Question 7 :

L'a Pièce jointe 1 — Critères d'évaluation indique ce qui suit dans les critères techniques obligatoires, « *Il faut également savoir que les mois d'expérience indiqués pour un projet dont le calendrier chevauche celui d'un autre projet donné en référence ne seront comptés qu'une fois. Exemple : le calendrier du projet 1 va de juillet 2001 à décembre 2001, alors que le calendrier du projet 2 va d'octobre 2001 à janvier 2002; le total des mois d'expérience pour les deux projets donnés en référence est de sept (7) mois.* ».



*RNCan peut-il confirmer, pour le critère O3, que l'expérience minimale requise doit correspondre à au moins 36 mois non chevauchants de travail ou avec des projets spécialisés dans le domaine des systèmes de gaz naturel et des chaînes d'approvisionnement [en gaz naturel], en particulier dans le contexte canadien?*

**Réponse 7 :**

Oui, l'expérience doit porter sur 36 mois **non chevauchants**.

**Question 8 :**

Pour le critère O4, RNCan peut-il préciser si les gouvernements nationaux peuvent inclure des pays autres que le Canada, et les gouvernements infranationaux peuvent inclure les États, les municipalités et les entités gouvernementales régionales?

**Réponse 8 :**

Oui, les gouvernements nationaux **peuvent inclure des compétences non canadiennes**, et les gouvernements infranationaux peuvent inclure des gouvernements à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada, y compris des États, des municipalités et des gouvernements régionaux.

Conséquemment, le critère O4 est révisé comme suit :

**L'équipe de projet DOIT** posséder une expérience antérieure cumulative considérable\*\*\* dans la réalisation d'études d'une complexité comparable à celle proposée dans le présent énoncé de travail pour des gouvernements nationaux ou infranationaux à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada (p. ex. des gouvernements provinciaux ou territoriaux, des États, des municipalités et des gouvernements régionaux).

\*\*\* On entend par **expérience antérieure cumulative considérable** le fait d'avoir réalisé deux projets ou plus dans les domaines associés aux critères O1, O2 et O3 au cours des cinq dernières années.

Remarque — À évaluer plus en détail selon le critère C2,

**Question 9 :**

En référence à la DDP, l'Annexe A — Énoncé des travaux EDT.3.0 « *L'objectif de ce projet est d'étudier la production, la consommation et le coût de l'hydrogène propre obtenu à partir de gaz naturel (avec réduction de carbone) au Canada ainsi que son incidence sur l'offre et la demande en gaz naturel.* » ET « *Le projet devrait mettre l'accent sur l'hydrogène obtenu à partir de gaz naturel, ainsi que sur le captage et le stockage du carbone* ».

Pourquoi n'y a-t-il pas de critère obligatoire ou de critère coté exigeant que le soumissionnaire ait démontré sa capacité et son expérience en matière de capture et stockage de CO<sub>2</sub> (CSC)?

**Réponse 9 :**

Bien que l'expérience liée au CUSC soit précieuse, cette étude est avant tout un exercice axé sur le marché. L'exigence d'une expérience dans le domaine du CUSS ne fait pas partie des critères de sélection afin de ne pas limiter l'éventail des soumissionnaires admissibles pour cette étude axée sur le marché.



**Question 10 :**

La Pièce jointe 1 — Critères d'évaluation indique ce qui suit au-dessus des critères techniques obligatoires, « *Il faut également savoir que les mois d'expérience indiqués pour un projet dont le calendrier chevauche celui d'un autre projet donné en référence ne seront comptés qu'une fois. Exemple : le calendrier du projet 1 va de juillet 2001 à décembre 2001, alors que le calendrier du projet 2 va d'octobre 2001 à janvier 2002; le total des mois d'expérience pour les deux projets donnés en référence est de sept (7) mois.* ».

Pour le critère C2, RNCan peut-il confirmer que l'expérience du soumissionnaire ne peut pas compter deux fois les périodes de chevauchement où plusieurs projets connexes peuvent avoir été entrepris simultanément?

**Réponse 10 :**

Oui, l'expérience **ne peut pas compter deux fois** les périodes de chevauchement où plusieurs projets connexes peuvent avoir été entrepris simultanément.

**Question 11 :**

*Pour le critère R2, veuillez expliquer le terme « examen de questions » dans le contexte du niveau de détail, de la profondeur de la couverture et des résultats attendus par le soumissionnaire dans le contexte des exigences de la démonstration.*

**Réponse 11:**

Le soumissionnaire sera évalué sur sa capacité à démontrer une connaissance et une compréhension significatives des marchés et des principes fondamentaux du gaz naturel ou de l'hydrogène. Les « questions » doivent être liées au contenu du projet, y compris aux « domaines d'intérêt principaux » précisés dans le critère O1 ainsi que les composants définis dans la section EDT.3.0. Objectif. Le soumissionnaire doit démontrer comment une expérience antérieure dans ces domaines lui permettra de s'appuyer sur des travaux et des connaissances connexes pour mener à bien cette étude. Un niveau précis de détail ou de couverture n'est pas attendu, tant que le soumissionnaire est en mesure de démontrer que l'équipe du projet possède la base de connaissances et la capacité de réaliser l'étude demandée.

**Question 12 :**

Le critère C3 indique la notation « *1 à 5 points seront attribués au soumissionnaire en fonction de l'efficacité avec laquelle la proposition répond à chacun des critères suivants, jusqu'à un maximum cumulatif de 25 points. 5 points : très efficace; 4 points : plutôt efficace; 3 points : plutôt efficace; 2 points : plutôt inefficace; 1 point : inefficace* ».

Veuillez fournir ou indiquer de manière suffisamment détaillée la rubrique et les définitions de ce système de notation de 1 à 5 points en ce qui concerne le niveau des critères d'« efficacité » qui seront utilisés pour l'évaluation des offres.



**Réponse 12 :**

Pour plus de clarté, le critère C3 a été révisé comme suit :

<p><b>C3</b></p>	<p><b>Compréhension des exigences</b></p> <p>Des points seront accordés pour les propositions et un plan de travail détaillé qui démontre une connaissance de base suffisante et une familiarité avec les questions entourant le contenu du projet de sorte qu'une estimation de la réussite probable du projet par l'entrepreneur puisse être formulée.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="240 562 321 600">Points</th> <th data-bbox="321 562 1170 600">Condition</th> <th data-bbox="1170 562 1230 600">Cote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="240 600 321 1898"> <p>5-25</p> </td> <td data-bbox="321 600 1170 1898"> <p>Le soumissionnaire se verra attribuer entre 0 et 5 points en fonction de l'efficacité avec laquelle la proposition et le plan de travail répondent à chacune des sous-catégories suivantes, jusqu'à un maximum cumulé de 25 points (max. de 5 points par sous-catégorie) :</p> <p>1. <b>Calendrier de travail</b> (5 points max.) Le plan de travail établit et décrit clairement un <b>calendrier de travail</b> complet et réaliste pour chaque tâche, étape et exigence en matière de soumission de rapports.</p> <p>Les soumissionnaires commenceront avec cinq points. Un point sera déduit pour chaque tâche (conformément à la section EDT.4.1), jalon (conformément à la section EDT.4.2) et exigence en matière de production de rapports (conformément à la section EDT.4.3) décrits dans l'Énoncé des travaux qui ne sont pas mentionnés dans le plan de travail du soumissionnaire.</p> <p>Les soumissionnaires se verront attribuer un minimum d'un point.</p> <p>2. <b>Rôles</b> (5 points max.) Le plan de travail établit et décrit clairement une répartition et une <b>affectation</b> détaillées, complètes et réalistes <b>des rôles</b> de chaque membre de l'équipe de projet.</p> <p>Les soumissionnaires commenceront avec cinq points. Un point sera déduit pour chaque membre de l'équipe de projet qui est inclus dans le plan de travail sans une description et une répartition qui sont détaillées, complètes et réalistes de leurs rôles, jusqu'à un minimum d'un point.</p> <p>Une description et une répartition suffisantes du rôle d'un membre comprendraient, par exemple, une brève description, y compris un calendrier général, de leurs contributions attendues et de leur approche de chaque tâche (conformément à la section EDT.4.1) à laquelle ils s'attendent à participer (les membres de l'équipe de projet pourraient participer à chaque tâche de la section EDT.4.1 mais ne sont pas tenus de le faire). En outre, leurs contributions doivent être réalistes, selon le contexte de la tâche et du calendrier.</p> <p>Les soumissionnaires se verront attribuer un minimum d'un point.</p> </td> <td data-bbox="1170 600 1230 1898"> <p>/5</p> <p>/5</p> </td> </tr> </tbody> </table>	Points	Condition	Cote	<p>5-25</p>	<p>Le soumissionnaire se verra attribuer entre 0 et 5 points en fonction de l'efficacité avec laquelle la proposition et le plan de travail répondent à chacune des sous-catégories suivantes, jusqu'à un maximum cumulé de 25 points (max. de 5 points par sous-catégorie) :</p> <p>1. <b>Calendrier de travail</b> (5 points max.) Le plan de travail établit et décrit clairement un <b>calendrier de travail</b> complet et réaliste pour chaque tâche, étape et exigence en matière de soumission de rapports.</p> <p>Les soumissionnaires commenceront avec cinq points. Un point sera déduit pour chaque tâche (conformément à la section EDT.4.1), jalon (conformément à la section EDT.4.2) et exigence en matière de production de rapports (conformément à la section EDT.4.3) décrits dans l'Énoncé des travaux qui ne sont pas mentionnés dans le plan de travail du soumissionnaire.</p> <p>Les soumissionnaires se verront attribuer un minimum d'un point.</p> <p>2. <b>Rôles</b> (5 points max.) Le plan de travail établit et décrit clairement une répartition et une <b>affectation</b> détaillées, complètes et réalistes <b>des rôles</b> de chaque membre de l'équipe de projet.</p> <p>Les soumissionnaires commenceront avec cinq points. Un point sera déduit pour chaque membre de l'équipe de projet qui est inclus dans le plan de travail sans une description et une répartition qui sont détaillées, complètes et réalistes de leurs rôles, jusqu'à un minimum d'un point.</p> <p>Une description et une répartition suffisantes du rôle d'un membre comprendraient, par exemple, une brève description, y compris un calendrier général, de leurs contributions attendues et de leur approche de chaque tâche (conformément à la section EDT.4.1) à laquelle ils s'attendent à participer (les membres de l'équipe de projet pourraient participer à chaque tâche de la section EDT.4.1 mais ne sont pas tenus de le faire). En outre, leurs contributions doivent être réalistes, selon le contexte de la tâche et du calendrier.</p> <p>Les soumissionnaires se verront attribuer un minimum d'un point.</p>	<p>/5</p> <p>/5</p>	<p>/25</p>
Points	Condition	Cote						
<p>5-25</p>	<p>Le soumissionnaire se verra attribuer entre 0 et 5 points en fonction de l'efficacité avec laquelle la proposition et le plan de travail répondent à chacune des sous-catégories suivantes, jusqu'à un maximum cumulé de 25 points (max. de 5 points par sous-catégorie) :</p> <p>1. <b>Calendrier de travail</b> (5 points max.) Le plan de travail établit et décrit clairement un <b>calendrier de travail</b> complet et réaliste pour chaque tâche, étape et exigence en matière de soumission de rapports.</p> <p>Les soumissionnaires commenceront avec cinq points. Un point sera déduit pour chaque tâche (conformément à la section EDT.4.1), jalon (conformément à la section EDT.4.2) et exigence en matière de production de rapports (conformément à la section EDT.4.3) décrits dans l'Énoncé des travaux qui ne sont pas mentionnés dans le plan de travail du soumissionnaire.</p> <p>Les soumissionnaires se verront attribuer un minimum d'un point.</p> <p>2. <b>Rôles</b> (5 points max.) Le plan de travail établit et décrit clairement une répartition et une <b>affectation</b> détaillées, complètes et réalistes <b>des rôles</b> de chaque membre de l'équipe de projet.</p> <p>Les soumissionnaires commenceront avec cinq points. Un point sera déduit pour chaque membre de l'équipe de projet qui est inclus dans le plan de travail sans une description et une répartition qui sont détaillées, complètes et réalistes de leurs rôles, jusqu'à un minimum d'un point.</p> <p>Une description et une répartition suffisantes du rôle d'un membre comprendraient, par exemple, une brève description, y compris un calendrier général, de leurs contributions attendues et de leur approche de chaque tâche (conformément à la section EDT.4.1) à laquelle ils s'attendent à participer (les membres de l'équipe de projet pourraient participer à chaque tâche de la section EDT.4.1 mais ne sont pas tenus de le faire). En outre, leurs contributions doivent être réalistes, selon le contexte de la tâche et du calendrier.</p> <p>Les soumissionnaires se verront attribuer un minimum d'un point.</p>	<p>/5</p> <p>/5</p>						



		<p><b>3. Approche (5 points max.)</b></p> <p>Le plan de travail établi et décrit clairement une <b>approche</b> détaillée, complète et réaliste <b>pour rendre compte au responsable du projet</b> de l'avancement des travaux.</p> <p>Les soumissionnaires commenceront avec cinq points. Deux points seront déduits si le plan de travail ne comprend pas un échéancier proposé pour rendre compte au responsable du projet qui correspond aux jalons et aux calendriers (EDT.4.2), les exigences en matière de production de rapports (EDT.4.3) et les obligations de l'entrepreneur (EDT.5.1) de l'Énoncé des travaux. Deux points seront déduits si le plan de travail ne comprend pas de descriptions ou d'objectifs généraux pour chacune des réunions ou des mobilisations avec RNCan proposé par le soumissionnaire.</p> <p>Les soumissionnaires se verront attribuer un minimum d'un point.</p> <p><b>4. Risques (5 points max.)</b></p> <p>Le plan de travail établi et décrit clairement une liste détaillée et complète des <b>risques et fournit un plan réaliste pour les atténuer</b>. La liste doit inclure un minimum de trois (3) risques et un plan pour atténuer tous les risques recensés dans le plan de travail.</p> <p>Les soumissionnaires commenceront avec cinq points. Un point sera déduit pour chaque risque inférieur aux trois minimum non inclus dans leur offre. Un point supplémentaire sera déduit pour chaque risque recensé qui ne comprend pas de plan pour l'atténuer.</p> <p>Les points seront déduits jusqu'à un minimum de zéro point.</p> <p><b>5. Organisé et structuré (5 points max.)</b></p> <p>La proposition est <b>organisée et structurée</b> de manière claire, logique et systématique.</p> <p>La proposition doit comporter, de manière cumulative, un <b>minimum</b> de 5 titres <b>ou</b> sous-titres pour chaque section distincte. Toutefois, un plus grand nombre de titres ou de sous-titres pourrait être utilisé pour améliorer la clarté et la structure de la proposition.</p> <p>Les soumissionnaires commenceront avec cinq points. Un point sera déduit pour l'absence de chaque rubrique ou sous-rubrique en dessous de l'exigence minimale de 5 rubriques ou sous-rubriques. Les titres et sous-titres pourraient inclure, <b>par exemple</b>, les expériences du soumissionnaire ou de l'équipe de projet, les rôles des membres de l'équipe de projet, le plan de travail, l'approche et la méthodologie, le calendrier, etc.</p> <p>Les soumissionnaires se verront attribuer un minimum de zéro point.</p>	/5			
--	--	---	----	--	--	--



**Question 13 :**

RNCan est-il en mesure d'avoir une discussion avec les soumissionnaires sur une base individuelle pour discuter des principaux objectifs et de la portée de cette initiative?

**Réponse 13 :**

Non, RNCan n'est pas en mesure d'avoir des discussions avec les soumissionnaires pendant un processus d'appel d'offres actif. S'il y a des questions précises liées aux objectifs clés, à la portée, aux critères d'évaluation ou à d'autres aspects de la DDP, elles doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante.

**Question 14 :**

RNCan peut-il confirmer si la limite de 25 pages comprend la page titre, la table des matières et les pièces jointes?

**Réponse 14 :**

La limite de 25 pages ne comprend pas la page titre, la table des matières, les annexes et les pièces jointes. Par conséquent, le critère O7 est révisé comme suit :

La proposition **NE DOIT PAS dépasser 25 pages.**

- La page titre, la table des matières, les annexes et les pièces jointes ne comptent pas dans la limite de 25 pages.

La mise en page suivante pour la proposition est **SUGGÉRÉE** :

- Utilise des marges normales (2,54 cm);
- Utilise les styles de police Calibri, Times New Romans ou Arial (ne s'applique pas aux titres, aux en-têtes, aux notes de bas de page et aux notes de fin de document); et
- Utilise des polices de caractères de taille 11 ou 12 (ne s'applique pas aux titres, en-têtes, notes de bas de page et notes de fin de document).

Remarque – Les spécifications ci-dessus sont basées sur les fonctions standard de Microsoft Word.

Remarque – Des annexes peuvent être ajoutées à la proposition afin de fournir des informations supplémentaires, le cas échéant. Ces annexes peuvent notamment inclure la liste des projets antérieurs connexes et/ou les curriculum vitae des membres de l'équipe. Les annexes ne sont pas tenues de se conformer aux exigences du critère O7 ci-dessus.

**Question 15 :**

RNCan envisagerait-il de réviser le critère O1 afin d'inclure l'option pour les soumissionnaires de démontrer une expérience antérieure considérable dans la réalisation d'études liées à l'intersection entre l'hydrogène et le gaz naturel, dans le contexte national et international, où l'accent était mis principalement sur les **questions** techniques et de marché, **et une** expérience antérieure de plus de 15 ans dans la réalisation d'études liées au gaz naturel, aux liquides de gaz naturel, aux produits pétrochimiques et au pétrole brut canadiens lorsque cette expérience était principalement axée sur les techniques, les marchés et les politiques?

**Réponse 15 :**

Non, le critère O1 a été révisé et reste tel qu'indiqué dans — Question n° 5, et la Pièce jointe 1 — Critères d'évaluation révisée.



### Question 16 :

RNCan envisagerait-il de réviser le critère O2 afin d'inclure l'option pour les soumissionnaires de démontrer une connaissance des techniques et du marché approfondie de la production, du transport et de la consommation d'hydrogène, y compris en ce qui concerne l'hydrogène mélangé au gaz naturel, si le soumissionnaire a deux ans d'expérience directe et peut démontrer plus de 15 ans de connaissances des techniques, du marché et des politiques liées au gaz naturel, aux liquides de gaz naturel, aux produits pétrochimiques et au pétrole brut canadiens?

### Réponse 16 :

Non, le critère O2 reste inchangé.

### Question 17 :

Comme RNCan a signalé une limite supérieure de financement, et que le travail peut être effectué à partir des bureaux du soumissionnaire, et que le prix du soumissionnaire constitue 30 % du pointage non migratoire :

- a. RNCan peut-il indiquer la fourchette approximative des efforts horaires qu'il a utilisés pour estimer le budget maximal de 100 000 \$?
- b. RNCan peut-il fournir une explication quant à la justice et à l'équité, lorsque les taxes applicables (TPS/TVH/TVP ou exemption) peuvent pénaliser un soumissionnaire par rapport à un autre en fonction du domicile ou du statut du soumissionnaire?

### Réponse 17a :

Le nombre d'heures nécessaires à la réalisation des jalons de l'étude variera selon les contractants potentiels. Le paiement sera basé sur l'atteinte des jalons, plutôt que sur le nombre d'heures requises par l'entrepreneur pour les atteindre. Le responsable du projet estime qu'un entrepreneur potentiel pourrait avoir besoin d'environ 1 300 heures pour réaliser l'étude, mais l'effort horaire variera selon les entrepreneurs potentiels.

### Réponse 17b :

Afin de rendre la limitation du financement plus équitable, la demande de propositions est révisée comme suit :

#### À 2.1.1 LIMITES DU FINANCEMENT

**SUPPRIMER :** 100 000,00 \$ (Taxes applicables incluses)

**INSÉRER :** 100 000,00 \$ (Taxes applicables exclues)

### Modifier la demande de proposition (DDP) comme suit :

#### À L'ANNEXE A — ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Afin de corriger une erreur de numérotation dans la section Exigences du projet à l'Annexe A — Énoncé des travaux :

**SUPPRIMER :** EDT.4.2 Exigences en matière de production de rapports

**INSÉRER :** EDT.4.3 Exigences en matière de production de rapports »

**SUPPRIMER :** EDT.4.3 Méthode et source d'approbation

**INSÉRER :** EDT.4.4 Méthode et source d'approbation



**DANS LA PIÈCE JOINTE 1 — CRITÈRES D’ÉVALUATION**

**SUPPRIMER :** Pièce jointe 1 — Critères d’évaluation dans son intégralité

**INSÉRER :** la Pièce jointe 1 — Critères d’évaluation suivante dans son intégralité

**PIÈCE JOINTE 1 - CRITÈRES D’ÉVALUATION**

Il est conseillé aux soumissionnaires de traiter les critères dans leur ordre de présentation, et de manière suffisamment approfondie pour permettre une évaluation complète. L’évaluation de RNCAN s’effectuera exclusivement à partir des renseignements donnés dans la proposition. RNCAN pourra confirmer des renseignements auprès des soumissionnaires ou leur demander des éclaircissements.

La seule mention d’une expérience sans renseignements à l’appui pour décrire les responsabilités, les fonctions et la pertinence à l’égard du critère ne sera pas réputée démontrer le respect du critère aux fins de cette évaluation.

Le soumissionnaire devrait donner des détails complets sur l’endroit, la période (mois et année) et les modalités (quelles activités ou responsabilités) d’acquisition des compétences et de l’expérience indiquées. L’expérience acquise pendant les études n’est pas réputée faire partie de l’expérience professionnelle. Pour tous les critères d’expérience professionnelle, il doit s’agir d’une expérience acquise dans un véritable environnement de travail, plutôt que dans un contexte éducatif. Les périodes de stage sont réputées constituer une expérience professionnelle, en autant qu’elles se rapportent aux services requis.

Il faut également savoir que les mois d’expérience indiqués pour un projet dont le calendrier chevauche celui d’un autre projet donné en référence ne seront comptés qu’une fois. Exemple : le calendrier du projet 1 va de juillet 2001 à décembre 2001, alors que le calendrier du projet 2 va d’octobre 2001 à janvier 2002; le total des mois d’expérience pour les deux projets donnés en référence est de sept (7) mois.

**1. Critères Techniques**

**1.1 Critères techniques obligatoires**

Les critères obligatoires ci-après s’évaluent selon une simple cote « réussite » ou « échec ». Une proposition qui ne satisfait pas aux critères obligatoires sera jugée non conforme.

N° de l'exigence	Exigences Obligatoires	N° DE PAGE DE LA SOUMISSION	Réussite/ échec
01	<p>Le <b>soumissionnaire DOIT</b> avoir entrepris au moins deux projets au cours des cinq dernières années liées à l’examen de l’intersection ou de la relation entre l’hydrogène et le gaz naturel (à la fois au Canada et dans d’autres compétences*). <u>Les domaines d’intérêt principaux</u> des deux projets ou plus réalisés au cours des cinq dernières années par le soumissionnaire <b>DOIVENT</b> avoir porté sur 1) le marché <b>et la</b> technique, sur 2) le marché <b>et la</b> politique, ou sur 3) le marché, la politique <b>et les</b> enjeux techniques liés à l’intersection entre l’hydrogène <b>et le</b> gaz naturel, dans le contexte national <b>et</b> international.</p> <p>*Les autres compétences mondiales sont définies comme toute compétence à l’extérieur du Canada (c’est-à-dire non canadienne).</p> <p>Remarque — À évaluer plus en détail selon le critère C1</p>		



N° de l'exigence	Exigences Obligatoires	N° DE PAGE DE LA SOUMISSION	Réussite/échec
02	<p>Le <b>soumissionnaire DOIT</b> faire preuve d'une connaissance approfondie des techniques, du marché et des politiques** en matière de production, de transport et de consommation d'hydrogène, y compris en ce qui concerne l'hydrogène mélangé au gaz naturel.</p> <p>**Une <b>connaissance approfondie des techniques, du marché et des politiques</b> est définie comme une expérience directe de trois ans ou plus liée aux sujets ci-dessus.</p>		
03	<p>Le <b>soumissionnaire DOIT</b> démontrer une connaissance approfondie des techniques, du marché et des politiques** des systèmes et des chaînes d'approvisionnement en gaz naturel, en particulier dans le contexte canadien.</p> <p>**Une <b>connaissance approfondie des techniques, du marché et des politiques</b> est définie comme une expérience directe de trois ans ou plus liée aux sujets ci-dessus.</p>		
04	<p>L'<b>équipe de projet DOIT</b> posséder une expérience antérieure cumulative considérable*** dans la réalisation d'études d'une complexité comparable à celle proposée dans le présent énoncé de travail pour des gouvernements nationaux ou infranationaux à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada (p. ex. des gouvernements provinciaux ou territoriaux, des États, des municipalités et des gouvernements régionaux).</p> <p>*** On entend par <b>expérience antérieure cumulative considérable</b> le fait d'avoir réalisé deux projets ou plus dans les domaines associés aux critères O1, O2 et O3 au cours des cinq dernières années.</p> <p>Remarque — À évaluer plus en détail selon le critère C2.</p>		
05	<p>La proposition <b>DOIT</b> inclure un <b>plan de travail détaillé</b> pour l'ensemble de l'étude, qui comprend une explication du rôle et des tâches de chaque membre de l'équipe de projet ou du consortium et identifie le chef de projet pour l'équipe ou le consortium.</p> <p>Remarque — À évaluer plus en détail selon le critère C3.</p>		
06	<p>La proposition <b>DOIT</b> fournir une <b>approche</b> pour atteindre les objectifs et les tâches décrits dans cet énoncé de travail.</p> <p>Remarque — À évaluer plus en détail selon les critères C3 et C4.</p>		
07	<p>La proposition <b>NE DOIT PAS dépasser 25 pages.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La page titre, la table des matières, les annexes et les pièces jointes ne comptent pas dans la limite de 25 pages.</li> </ul> <p>La mise en page suivante pour la proposition est <b>SUGGÉRÉE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilise des marges normales (2,54 cm);</li> <li>• Utilise les styles de police Calibri, Times New Romans ou Arial (ne s'applique pas aux titres, aux en-têtes, aux notes de bas de page et aux notes de fin de document); et</li> <li>• Utilise des polices de caractères de taille 11 ou 12 (ne s'applique pas aux titres, en-têtes, notes de bas de page et notes de fin de document).</li> </ul> <p>Remarque — Les spécifications ci-dessus sont basées sur les fonctions standard de Microsoft Word.</p> <p>Remarque — Des annexes peuvent être ajoutées à la proposition afin de fournir des informations supplémentaires, le cas échéant. Ces annexes peuvent notamment inclure la liste des projets antérieurs connexes et/ou les curriculum vitae des membres de l'équipe. Les annexes ne sont pas tenues de se conformer aux exigences du critère O7 ci-dessus.</p>		



**1.2 Critères techniques cotés**

RNCAN utilisera les critères ci-après pour évaluer chaque proposition qui satisfait à tous les critères obligatoires.

Les propositions doivent obtenir le minimum de points indiqué pour l'ensemble des critères cotés afin de pouvoir être jugées conformes aux critères techniques cotés; les propositions n'obtenant pas le minimum de points requis seront jugées non conformes.

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

N° de l'exigence	Critères techniques cotés	Maximum de points	N° DE PAGE DE LA SOUMISSION						
C1	<p><b>Expérience préalable</b></p> <p>Des points seront attribués au soumissionnaire ayant une expérience de projet liée à l'examen des questions relatives à l'intersection entre l'hydrogène <b>et</b> le gaz naturel dans un contexte national <b>et</b> international. Seuls les projets portant principalement sur des questions techniques, de marché ou de politique seront pris en considération. Les projets individuels peuvent avoir plus d'un objectif principal.</p> <p><b>Points</b></p> <table border="1" data-bbox="253 951 1219 1276"> <tr> <td data-bbox="253 951 310 1062"><b>25</b></td> <td data-bbox="310 951 1219 1062">Le soumissionnaire a entrepris <b>au moins 5 études distinctes et récentes</b> sur l'intersection entre l'hydrogène et le gaz naturel, dans le contexte national et international.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="253 1062 310 1173"><b>20</b></td> <td data-bbox="310 1062 1219 1173">Le soumissionnaire a entrepris <b>4 études distinctes et récentes</b> concernant l'intersection entre l'hydrogène et le gaz naturel, dans le contexte national et international.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="253 1173 310 1276"><b>15</b></td> <td data-bbox="310 1173 1219 1276">Le soumissionnaire a entrepris <b>3 études distinctes et récentes</b> concernant l'intersection entre l'hydrogène et le gaz naturel, dans le contexte national et international.</td> </tr> </table> <p>* Une expérience est dite « récente » si elle a été acquise au cours des dix dernières années.</p>	<b>25</b>	Le soumissionnaire a entrepris <b>au moins 5 études distinctes et récentes</b> sur l'intersection entre l'hydrogène et le gaz naturel, dans le contexte national et international.	<b>20</b>	Le soumissionnaire a entrepris <b>4 études distinctes et récentes</b> concernant l'intersection entre l'hydrogène et le gaz naturel, dans le contexte national et international.	<b>15</b>	Le soumissionnaire a entrepris <b>3 études distinctes et récentes</b> concernant l'intersection entre l'hydrogène et le gaz naturel, dans le contexte national et international.	/25	
<b>25</b>	Le soumissionnaire a entrepris <b>au moins 5 études distinctes et récentes</b> sur l'intersection entre l'hydrogène et le gaz naturel, dans le contexte national et international.								
<b>20</b>	Le soumissionnaire a entrepris <b>4 études distinctes et récentes</b> concernant l'intersection entre l'hydrogène et le gaz naturel, dans le contexte national et international.								
<b>15</b>	Le soumissionnaire a entrepris <b>3 études distinctes et récentes</b> concernant l'intersection entre l'hydrogène et le gaz naturel, dans le contexte national et international.								



<p><b>C2</b></p>	<p><b>Capacité de l'équipe de projet</b></p> <p>Des points seront attribués aux propositions qui démontrent que l'équipe du projet dispose des ressources et des connaissances suffisantes en matière de personnel et de capacités pour entreprendre les recherches et les analyses requises pour cette étude. La proposition doit également préciser la manière dont les membres de l'équipe du projet ont acquis une <b>expérience connexe*</b> liée aux attentes du contenu de cette étude. Le soumissionnaire doit préciser qui sont les membres de l'équipe du projet et indiquer les années d'expérience de chacun.</p> <p>*Une <b>expérience connexe</b> est définie comme une expérience de l'examen de questions liées au gaz naturel ou à l'hydrogène.</p> <p><b>Points</b></p> <table border="1"> <tr> <td data-bbox="253 606 310 711">25</td> <td data-bbox="310 606 1219 711">Au moins deux membres de l'équipe de projet ont une <b>expérience connexe d'au moins 10 ans chacun</b>. En outre, le nombre cumulé d'années d'<b>expérience dans ce domaine au sein de l'équipe de projet est d'au moins 25 ans</b>.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="253 711 310 819">20</td> <td data-bbox="310 711 1219 819">Au moins deux membres de l'équipe de projet ont une <b>expérience connexe d'au moins 7 ans chacun</b>. En outre, le nombre cumulé d'années d'<b>expérience dans ce domaine au sein de l'équipe de projet est d'au moins 25 ans</b>.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="253 819 310 919">15</td> <td data-bbox="310 819 1219 919">Au moins deux membres de l'équipe de projet ont une <b>expérience connexe d'au moins 5 ans chacun</b>. En outre, le nombre cumulé d'années d'<b>expérience dans ce domaine au sein de l'équipe de projet est d'au moins 20 ans</b>.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="253 919 310 1050">10</td> <td data-bbox="310 919 1219 1050">L'équipe de projet ne comprend pas deux membres ayant <b>chacun</b> une <b>expérience connexe d'au moins 5 ans</b>. En outre, le nombre cumulé d'années d'<b>expérience dans ce domaine au sein de l'équipe de projet est inférieur à 20 ans</b>.</td> </tr> </table>	25	Au moins deux membres de l'équipe de projet ont une <b>expérience connexe d'au moins 10 ans chacun</b> . En outre, le nombre cumulé d'années d' <b>expérience dans ce domaine au sein de l'équipe de projet est d'au moins 25 ans</b> .	20	Au moins deux membres de l'équipe de projet ont une <b>expérience connexe d'au moins 7 ans chacun</b> . En outre, le nombre cumulé d'années d' <b>expérience dans ce domaine au sein de l'équipe de projet est d'au moins 25 ans</b> .	15	Au moins deux membres de l'équipe de projet ont une <b>expérience connexe d'au moins 5 ans chacun</b> . En outre, le nombre cumulé d'années d' <b>expérience dans ce domaine au sein de l'équipe de projet est d'au moins 20 ans</b> .	10	L'équipe de projet ne comprend pas deux membres ayant <b>chacun</b> une <b>expérience connexe d'au moins 5 ans</b> . En outre, le nombre cumulé d'années d' <b>expérience dans ce domaine au sein de l'équipe de projet est inférieur à 20 ans</b> .	<p><b>/25</b></p>	
25	Au moins deux membres de l'équipe de projet ont une <b>expérience connexe d'au moins 10 ans chacun</b> . En outre, le nombre cumulé d'années d' <b>expérience dans ce domaine au sein de l'équipe de projet est d'au moins 25 ans</b> .										
20	Au moins deux membres de l'équipe de projet ont une <b>expérience connexe d'au moins 7 ans chacun</b> . En outre, le nombre cumulé d'années d' <b>expérience dans ce domaine au sein de l'équipe de projet est d'au moins 25 ans</b> .										
15	Au moins deux membres de l'équipe de projet ont une <b>expérience connexe d'au moins 5 ans chacun</b> . En outre, le nombre cumulé d'années d' <b>expérience dans ce domaine au sein de l'équipe de projet est d'au moins 20 ans</b> .										
10	L'équipe de projet ne comprend pas deux membres ayant <b>chacun</b> une <b>expérience connexe d'au moins 5 ans</b> . En outre, le nombre cumulé d'années d' <b>expérience dans ce domaine au sein de l'équipe de projet est inférieur à 20 ans</b> .										
<p><b>C3</b></p>	<p><b>Compréhension des exigences</b></p> <p>Des points seront accordés pour un plan de travail détaillé qui démontre une connaissance de base suffisante et une familiarité avec les questions entourant le contenu du projet de sorte qu'une estimation de la réussite probable du projet par l'entrepreneur puisse être formulée.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="253 1247 334 1289">Points</th> <th data-bbox="334 1247 1170 1289">Condition</th> <th data-bbox="1170 1247 1230 1289">Note</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="253 1289 334 1894">5 -25</td> <td data-bbox="334 1289 1170 1894"> <p>Le soumissionnaire se verra attribuer entre 0 et 5 points en fonction de l'efficacité avec laquelle la proposition et le plan de travail répondent à chacune des sous-catégories suivantes, jusqu'à un maximum cumulé de 25 points (max. de 5 points par sous-catégorie) :</p> <p><b>1. Calendrier de travail</b> (5 points max.) Le plan de travail établit et décrit clairement un <b>calendrier de travail</b> complet et réaliste pour chaque tâche, étape et exigence en matière de soumission de rapports.</p> <p>Les soumissionnaires commenceront avec cinq points. Un point sera déduit pour chaque tâche (conformément à la section EDT.4.1), jalon (conformément à la section EDT.4.2) et exigence en matière de production de rapports (conformément à la section EDT.4.3) décrits dans l'Énoncé des travaux qui ne sont pas mentionnés dans le plan de travail du soumissionnaire.</p> <p>Les soumissionnaires se verront attribuer un minimum d'un point.</p> </td> <td data-bbox="1170 1289 1230 1894"> <p><b>/5</b></p> </td> </tr> </tbody> </table>	Points	Condition	Note	5 -25	<p>Le soumissionnaire se verra attribuer entre 0 et 5 points en fonction de l'efficacité avec laquelle la proposition et le plan de travail répondent à chacune des sous-catégories suivantes, jusqu'à un maximum cumulé de 25 points (max. de 5 points par sous-catégorie) :</p> <p><b>1. Calendrier de travail</b> (5 points max.) Le plan de travail établit et décrit clairement un <b>calendrier de travail</b> complet et réaliste pour chaque tâche, étape et exigence en matière de soumission de rapports.</p> <p>Les soumissionnaires commenceront avec cinq points. Un point sera déduit pour chaque tâche (conformément à la section EDT.4.1), jalon (conformément à la section EDT.4.2) et exigence en matière de production de rapports (conformément à la section EDT.4.3) décrits dans l'Énoncé des travaux qui ne sont pas mentionnés dans le plan de travail du soumissionnaire.</p> <p>Les soumissionnaires se verront attribuer un minimum d'un point.</p>	<p><b>/5</b></p>	<p><b>/25</b></p>			
Points	Condition	Note									
5 -25	<p>Le soumissionnaire se verra attribuer entre 0 et 5 points en fonction de l'efficacité avec laquelle la proposition et le plan de travail répondent à chacune des sous-catégories suivantes, jusqu'à un maximum cumulé de 25 points (max. de 5 points par sous-catégorie) :</p> <p><b>1. Calendrier de travail</b> (5 points max.) Le plan de travail établit et décrit clairement un <b>calendrier de travail</b> complet et réaliste pour chaque tâche, étape et exigence en matière de soumission de rapports.</p> <p>Les soumissionnaires commenceront avec cinq points. Un point sera déduit pour chaque tâche (conformément à la section EDT.4.1), jalon (conformément à la section EDT.4.2) et exigence en matière de production de rapports (conformément à la section EDT.4.3) décrits dans l'Énoncé des travaux qui ne sont pas mentionnés dans le plan de travail du soumissionnaire.</p> <p>Les soumissionnaires se verront attribuer un minimum d'un point.</p>	<p><b>/5</b></p>									



		<p><b>2. Rôles (5 points max.)</b></p> <p>Le plan de travail établit et décrit clairement une répartition et une <b>affectation</b> détaillées, complètes et réalistes <b>des rôles</b> de chaque membre de l'équipe de projet.</p> <p>Les soumissionnaires commenceront avec cinq points. Un point sera déduit pour chaque membre de l'équipe de projet qui est inclus dans le plan de travail sans une description et une répartition qui sont détaillées, complètes et réalistes de leurs rôles, jusqu'à un minimum d'un point.</p> <p>Une description et une répartition suffisantes du rôle d'un membre comprendraient, par exemple, une brève description, y compris un calendrier général, de leurs contributions attendues et de leur approche de chaque tâche (conformément à la section EDT.4.1) à laquelle ils s'attendent à participer (les membres de l'équipe de projet pourraient participer à chaque tâche de la section EDT.4.1 mais ne sont pas tenus de le faire). En outre, leurs contributions doivent être réalistes, selon le contexte de la tâche et du calendrier.</p> <p>Les soumissionnaires se verront attribuer un minimum d'un point.</p>	/5		
		<p><b>3. Approche (5 points max.)</b></p> <p>Le plan de travail établit et décrit clairement une <b>approche</b> détaillée, complète et réaliste <b>pour rendre compte au responsable du projet</b> de l'avancement des travaux.</p> <p>Les soumissionnaires commenceront avec cinq points. Deux points seront déduits si le plan de travail ne comprend pas un échéancier proposé pour rendre compte au responsable du projet qui correspond aux jalons et aux calendriers (EDT.4.2), les exigences en matière de production de rapports (EDT.4.3) et les obligations de l'entrepreneur (EDT.5.1) de l'Énoncé des travaux. Deux points seront déduits si le plan de travail ne comprend pas de descriptions ou d'objectifs généraux pour chacune des réunions ou des mobilisations avec RNCan proposé par le soumissionnaire.</p> <p>Les soumissionnaires se verront attribuer un minimum d'un point.</p>	/5		
		<p><b>4. Risques (5 points max.)</b></p> <p>Le plan de travail établit et décrit clairement une liste détaillée et complète des <b>risques et fournit un plan réaliste pour les atténuer</b>. La liste doit inclure un minimum de trois (3) risques et un plan pour atténuer tous les risques recensés dans le plan de travail.</p> <p>Les soumissionnaires commenceront avec cinq points. Un point sera déduit pour chaque risque inférieur au minimum non inclus dans leur offre. Un point supplémentaire sera déduit pour chaque risque recensé qui ne comprend pas de plan pour l'atténuer.</p> <p>Les points seront déduits jusqu'à un minimum de zéro point.</p>	/5		



	<p><b>5. Organisé et structuré (5 points max.)</b></p> <p>La proposition est <b>organisée et structurée</b> de manière claire, logique et systématique.</p> <p>La proposition doit comporter, de manière cumulative, un <b>minimum</b> de 5 titres ou sous-titres pour chaque section distincte. Toutefois, un plus grand nombre de titres ou de sous-titres pourrait être utilisé pour améliorer la clarté et la structure de la proposition.</p> <p>Les soumissionnaires commenceront avec cinq points. Un point sera déduit pour l'absence de chaque rubrique ou sous-rubrique en dessous de l'exigence minimale de 5 rubriques ou sous-rubriques. Les titres et sous-titres pourraient inclure, <b>par exemple</b>, les expériences du soumissionnaire ou de l'équipe de projet, les rôles des membres de l'équipe de projet, le plan de travail, l'approche et la méthodologie, le calendrier, etc.</p> <p>Les soumissionnaires se verront attribuer un minimum de zéro point.</p>	/5											
<b>C4</b>	<p><b>Approche et méthodologie de l'étude</b></p> <p>Des points seront attribués aux propositions qui énoncent clairement l'approche et la méthodologie envisagées par les soumissionnaires pour élaborer l'étude et atteindre les objectifs et les tâches de l'énoncé des travaux (tels qu'énumérés au <i>point EDT.4.1</i> de l'énoncé des travaux).</p> <p><b>Points Condition</b></p> <table border="1" data-bbox="272 1073 1219 1759"> <tr> <td data-bbox="272 1073 337 1251" style="text-align: center;"><b>25</b></td> <td data-bbox="337 1073 1219 1251">L'approche et la méthodologie décrites dans la proposition sont claires et réalistes et permettront <b>d'atteindre de manière efficace l'ensemble (100 %) des objectifs et des tâches</b> du présent énoncé des travaux. En outre, la proposition comporte <b>moins de 5 erreurs de grammaire, d'orthographe et de ponctuation.</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="272 1251 337 1430" style="text-align: center;"><b>20</b></td> <td data-bbox="337 1251 1219 1430">L'approche et la méthodologie décrites dans la proposition sont claires et réalistes et permettront <b>d'atteindre de manière efficace l'ensemble (100 %) des objectifs et des tâches</b> du présent énoncé des travaux. Toutefois, la proposition comporte <b>au moins cinq erreurs de grammaire, d'orthographe et de ponctuation.</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="272 1430 337 1541" style="text-align: center;"><b>15</b></td> <td data-bbox="337 1430 1219 1541">L'approche et la méthodologie décrites dans la proposition sont claires et réalistes et permettront <b>d'atteindre efficacement la plupart (&gt; 75-99 %) des objectifs et des tâches</b> du présent énoncé des travaux.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="272 1541 337 1652" style="text-align: center;"><b>10</b></td> <td data-bbox="337 1541 1219 1652">L'approche décrite dans la proposition est claire et réaliste et permettra <b>d'atteindre de manière efficace un grand nombre (50-75 %) des objectifs et des tâches</b> du présent énoncé des travaux.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="272 1652 337 1759" style="text-align: center;"><b>5</b></td> <td data-bbox="337 1652 1219 1759">L'approche décrite dans la proposition est claire et réaliste et permettra <b>d'atteindre de manière efficace au moins la moitié (&lt; 50 %) des objectifs et des tâches</b> du présent énoncé des travaux.</td> </tr> </table>	<b>25</b>	L'approche et la méthodologie décrites dans la proposition sont claires et réalistes et permettront <b>d'atteindre de manière efficace l'ensemble (100 %) des objectifs et des tâches</b> du présent énoncé des travaux. En outre, la proposition comporte <b>moins de 5 erreurs de grammaire, d'orthographe et de ponctuation.</b>	<b>20</b>	L'approche et la méthodologie décrites dans la proposition sont claires et réalistes et permettront <b>d'atteindre de manière efficace l'ensemble (100 %) des objectifs et des tâches</b> du présent énoncé des travaux. Toutefois, la proposition comporte <b>au moins cinq erreurs de grammaire, d'orthographe et de ponctuation.</b>	<b>15</b>	L'approche et la méthodologie décrites dans la proposition sont claires et réalistes et permettront <b>d'atteindre efficacement la plupart (&gt; 75-99 %) des objectifs et des tâches</b> du présent énoncé des travaux.	<b>10</b>	L'approche décrite dans la proposition est claire et réaliste et permettra <b>d'atteindre de manière efficace un grand nombre (50-75 %) des objectifs et des tâches</b> du présent énoncé des travaux.	<b>5</b>	L'approche décrite dans la proposition est claire et réaliste et permettra <b>d'atteindre de manière efficace au moins la moitié (&lt; 50 %) des objectifs et des tâches</b> du présent énoncé des travaux.	/25	
<b>25</b>	L'approche et la méthodologie décrites dans la proposition sont claires et réalistes et permettront <b>d'atteindre de manière efficace l'ensemble (100 %) des objectifs et des tâches</b> du présent énoncé des travaux. En outre, la proposition comporte <b>moins de 5 erreurs de grammaire, d'orthographe et de ponctuation.</b>												
<b>20</b>	L'approche et la méthodologie décrites dans la proposition sont claires et réalistes et permettront <b>d'atteindre de manière efficace l'ensemble (100 %) des objectifs et des tâches</b> du présent énoncé des travaux. Toutefois, la proposition comporte <b>au moins cinq erreurs de grammaire, d'orthographe et de ponctuation.</b>												
<b>15</b>	L'approche et la méthodologie décrites dans la proposition sont claires et réalistes et permettront <b>d'atteindre efficacement la plupart (&gt; 75-99 %) des objectifs et des tâches</b> du présent énoncé des travaux.												
<b>10</b>	L'approche décrite dans la proposition est claire et réaliste et permettra <b>d'atteindre de manière efficace un grand nombre (50-75 %) des objectifs et des tâches</b> du présent énoncé des travaux.												
<b>5</b>	L'approche décrite dans la proposition est claire et réaliste et permettra <b>d'atteindre de manière efficace au moins la moitié (&lt; 50 %) des objectifs et des tâches</b> du présent énoncé des travaux.												
<b>Total des points</b>			<b>/100</b>										
<b>Pointage total nécessaire pour que la proposition soit jugée conforme (60 %)</b>			<b>60</b>										



## 2 CRITÈRES FINANCIERS

### 2.1 Critères financiers obligatoires

Le soumissionnaire doit produire les détails financiers demandés dans le présent appendice. Les propositions ne contenant pas les détails d'établissement des prix demandés ci-après seront jugées incomplètes et non conformes.

#### 2.1.1 *financement maximum*

Le financement maximal disponible pour le contrat qui découlera de la demande de soumissions est de **100 000,00 \$ (taxes applicables excluses)**. Toute soumission dont la valeur est supérieure à cette somme sera jugée non recevable. Le fait de divulguer le financement maximal disponible n'engage aucunement le Canada à payer cette somme.

**Ce maximum inclut a) le prix d'exécution des travaux, tous les b) frais de déplacement et de subsistance et c) les frais divers pouvant être nécessaires.**

Toutes soumissions reçues au-delà de ce financement maximal seront considérés automatiquement non-conformes et ne seront pas évaluées.

**TOUS LES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES**